



STAGE DECOUVERTE 1 SEMAINE

Eté 2022

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Stage du 18 au 22 juillet ou du 08 au 12 août (entourer date de choix)

Je soussigné(e) Mr ou Mme _____ responsable de l'enfant _____.

- L'autorise à pratiquer le canoë-kayak et autres sports de pagaie,
- Atteste qu'il ou elle sait nager,
- Autorise l'enfant à être photographié et autorise la diffusion,
- Avoir lu et signé le règlement de stage

Date de Naissance de l'Enfant : _____ / _____ / _____

Adresse : _____

Adresse mail de la mère/du père _____

Numéro de téléphone de la mère _____

Numéro de téléphone du père _____

Fait à Boulogne/Mer, le _____

Signature

Le règlement peut être fait par virement bancaire :

RIB (Identifiant compte, pour une utilisation nationale)

Code Banque 16170	Code Guichet 62016	Numéro de Compte 00000001876	Clé RIB 47	Domiciliation CAISSE CREDIT MUNICIPAL
----------------------	-----------------------	---------------------------------	---------------	--

IBAN (Identifiant compte, pour une utilisation internationale)

FR76	1617	0620	1600	0000	0187	647	Bank Identification Code (BIC) CMUBFR21
------	------	------	------	------	------	-----	--

Règlement reçu le _____

Mode de règlement _____

Boulogne Canoë Kayak
7, Boulevard Chanzy - 62200 Boulogne/Mer
Tél : 03 21 31 98 60
Boulogneck.fr



STAGE DECOUVERTE 1 SEMAINE

Eté 2022

REGLEMENT DE STAGE

Boulogne-sur-Mer, juin.2022

- Le stage comprend 5 jours d'activités.
Chaque séance dure environ 3 heures le matin et 3h l'après-midi et comprend :
 - ✓ la préparation en salle et du matériel
 - ✓ la pratique en mer ou en rivière
 - ✓ au retour, ranger et rincer si besoin le matériel
- Lors de l'absence d'un stagiaire sans excuse avant la leçon, celle-ci sera comptée comme effectuée.
- Une fiche de présence sera mise à jour par le moniteur. Dans le cas où il ne serait pas possible de réaliser complètement le stage (faute de conditions météorologiques) celui-ci se poursuivra sur d'autres créneaux disponibles.
- La présence à chaque séance est obligatoire même si les conditions météo sont mauvaises. Les activités seront adaptées et/ou des offres de repli prévues.
Sauf en cas - d'accident ou de maladie (certificat médical)
- Les sommes versées ne seront pas remboursées sous aucune forme.
- Le stage est nominatif, il ne peut être cédé, donné, prêté.

En cas d'absence du Responsable légal, celui-ci autorise le Responsable de stage à prendre toutes dispositions nécessaires en cas d'accident (appel de services d'urgences).

- J'autorise mon enfant : _____ à repartir seul après la séance.
- Je n'autorise pas mon enfant : _____ à repartir seul après la séance.

Signature du Responsable légal :